

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 R. 29 - Désignation d'une représentante de la Ville de Paris au sein de l'Association du Réseau des Accorderies de France.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2013 DPVI 201, en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 relative à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association du Réseau des Accorderies de France en qualité de membre partenaire ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, en date du 3 décembre 2013 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris,

Délibère :

Est désignée pour représenter la Ville de Paris au sein de l'Association du Réseau des Accorderies de France (Assemblées générales) :

Mme Gisèle STIEVENARD.